

# Protection phytosanitaire melon 2012

## Bassin Sud Ouest

### Recommandations

Ces recommandations ont été réalisées en tenant compte des contraintes liées aux spécificités des maladies et ravageurs dans le cadre de la réglementation en vigueur et du respect de l'environnement et dans un souci d'efficacité. Les produits mentionnés dans cette fiche ont été choisis parmi les spécialités commerciales ayant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), liste non exhaustive.

La qualité sanitaire d'une culture est très liée à sa conduite. La lutte contre les maladies est d'abord préventive. L'observation régulière de la culture et le repérage des premiers foyers des maladies et ravageurs permettent une intervention rapide et efficace.

Les appareils de traitements doivent être entretenus et contrôlés régulièrement. Les produits phytosanitaires doivent être stockés dans un local réservé à cet usage, hors gel, aéré ou ventilé et fermé à clef.

On prendra toutes les mesures nécessaires pour la protection de l'applicateur et de l'environnement.

### Bulletin de Santé du Végétal

Pour connaître l'état sanitaire des cultures de melon du Sud Ouest, les informations du réseau épidémiosurveillance sont données dans le BSV sur les sites suivants :

DRAAF Midi Pyrénées : <http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>

CRAMP : <http://www.mp.chambagri.fr>

CRAA : <http://www.aquitaine.chambagri.fr>

CA82 : <http://www.agri82.fr>



### En pépinière

• **Soyez vigilant sur l'origine des plants et leur qualité phytosanitaire (attention ! notamment aux provenances Espagne, Italie..).**

• La maîtrise du climat de la serre (températures et aération) permet d'avoir des plants sains et de limiter le nombre de traitements.

• Prophylaxie (virus, maladies...) : la serre doit être nettoyée, désherbée (manuellement) et désinfectée. La désinfection des structures peut se faire avec des produits spéciaux pour désinfection. La serre doit être réservée à la production exclusive de plants de légumes. Pour limiter l'entrée des insectes dans la serre, des agrotexiles non tissés peuvent être positionnés sur les ouvertures.

#### Traitement du terreau contre Pythium (Fonte des semis)

A la fabrication des mottes :

- Prévicur N ou Proplant (Propamocarbe) 300 ml/m<sup>3</sup> de substrat

- Prévicur Energy (Propamocarbe+fosetyl) 300 ml/m<sup>3</sup> de substrat

En arrosage du substrat :

- Prévicur N ou Proplant (Propamocarbe) 5 ml/m<sup>2</sup>

- Prévicur Energy (Propamocarbe+fosetyl) 3 ml/m<sup>2</sup> (2 applications max)

#### Traitement des parties aériennes

Nuiles (*Cladosporiose, anthracnose*)

Produits commerciaux homologués à base de mancozèbe ou de manèbe

Pucerons (en présence du ravageur uniquement)

- Pirimor G 7,5 g/l

### Traitements du sol

Privilégier autant que possible les méthodes prophylactiques : travail du sol, précédents à éviter, rotation des cultures...

#### Fonte des semis

- Prévicur Energy, dans l'eau d'irrigation 3l/ha (4 applications max) 190€/ha

#### Sclérotinia

- Contans (*Coniothyrium minitans*) 4 kg/ha 120€/ha

#### Verticilliose

- Topsin 70 WG (Thiophanate Méthyl) 0,1 kg/hl

#### Insectes du sol

mouches grise des semis, noctuelles terricoles, taupins

- Usages vides

Les mélanges extemporanés interdits sont les mélanges comprenant :

- Au moins un produit étiqueté T+ (très toxique) ou T (toxique).
- Au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la Zone Non Traitée est de 100 m ou plus.
- Au moins deux produits comportant :
  - Une des phrases de risque R40 ou R68.
  - La phrase de risque R48.
  - Une des phrases de risque R62 ou R63 ou R64.

• Durant la période de floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, avec un produit contenant des pyréthriinoïdes et un produit contenant une substance active appartenant à la famille des triazoles ou imidazoles.

**Un délai de 24h doit être respecté entre l'application du pyréthriinoïde et de la triazole ou imidazole.**

L'utilisation des autres mélanges est possible sous la responsabilité de l'utilisateur, sous réserve de respecter les Bonnes Pratiques Agricoles, sous réserve du respect des Délais Avant Récolte, Délais de Rentrée, Zones Non Traitées.

	R40	R68	R48	R62	R63	R64
R40						
R68						
R48						
R62						
R63						
R64						



Mélanges interdits



Mélanges autorisés

### Désherbage

Un paillage bien posé sur un sol humide et ressuyé et un plant bien «terrée» permettent de limiter la pousse des adventices sous le plastique.

#### Anti dicotylédones

- Cent 7 (isoxaben) 2 l/ha 45j SC R50/53 DRE 6h coût de 80€/ha  
Le Cent 7 s'utilise sur le passe pied uniquement, avant la levée des adventices et, au plus tard, 10 jours après la plantation. L'application de Cent 7 en plein, sur la totalité de la surface de la culture, est interdite.

La terre des passe-pieds traités avec Cent 7 ne doit pas être utilisée pour le terrage des plants. Les cultures de melon traitées avec Cent 7 seront impérativement suivies d'une céréale ou d'une graminée fourragère. Attention ! aux cultures suivantes sensibles (colza, luzerne...).

- Prowl 400 3,3 l/ha R50/53 Znt = 20m 58€/ha  
Le Prowl 400 s'utilise sur le passe pied uniquement, en post plantation et jusqu'au stade BBCH19 du melon (9 feuilles vraies). 1 application par an.

#### Anti graminées

Substance active : Quizalofop éthyl

- Leopard 120 0,5 l/ha 21j Xi R36 DRE 24h 35€/ha

- Pilot 1,2 l/ha 21j Xi R10 R38 R41 R43 DRE 48h 40€/ha

- Targa D+ 0,5 l/ha 21j Xn R36 R43 R50/53 DRE 48h 31€/ha

- Etamine 1,2 l/ha 21j Xi R50/53 DRE 6h 33€/ha

#### Desherbants foliaires (défoliants)

- Basta FI 5l/ha (concentration de 1,5 % à 2 %) R48/22 R21/22 R60 R41 R63 DRE 24h 78€/ha  
Produit classé T

